

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2011

L'An deux mille onze, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2011.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M. BORDE (pour les points 1 et 2), C.CAMPAGNE J.COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, G.LAURENT-BOURGE, G.MERLAND, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELRY, G.SAGNARD, N.DUPESSEY, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, M.F.MUHIEDDINE, G.GIRARD, A.SARRION, S.TAULEIGNE, A.BERNE.

POUVOIR : M.BORDE à P.TRAPIER (à partir du point n° 3), M.GUILLERMIN à G.MERLAND, S.AUGIER-COLOMB à C.ILLY, H.GRANJON à R. RINALDI, S.MOURZELAS à J.COURIOL, T.LECOMTE à C.CAMPAGNE, C.ABONNENC à J.M.BOCHATON, S.BROT à G.GIRARD, PH.MILLOT à A.SARRION.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Dans un exposé préalable, Monsieur le Maire rappelle le durcissement du contexte national, avec, dans le cadre d'une situation de crise (augmentation du chômage et de la précarité), un certain nombre de mesures qui impactent directement les collectivités locales dont, à titre principal, la loi de finances qui gèle les dotations de l'Etat et les conséquences de la suppression de la TP (transfert de fiscalité des entreprises sur les ménages).

Au plan local, ce budget s'élabore avec une Attribution de Compensation de l'Agglomération aujourd'hui définitive à hauteur de 3 650 K€ pour 2011.

C'est un budget de résistance, avec pour objectif le maintien du service public qui sera présenté à l'assemblée communale le 21 mars prochain, pour un montant d'environ 12 000 K€ en fonctionnement et 3 000 K€ en Investissement et une hausse de la fiscalité limitée à l'inflation (2 %).

Pour l'opposition, Madame GIRARD regrettera de ne pas disposer d'éléments précis sur l'impact de la création de la Communauté d'Agglo. Elle constate le doublement de la dette sur 3 ans et estime que la commune dépense sans compter, que les finances sont sur une pente dangereuse, d'où le recours à l'emprunt et à la hausse de la fiscalité.

Successivement, interviennent pour la majorité, Raymond RINALDI et Claude CAMPAGNE, qui affirment la volonté de proposer un budget conforme à la politique communale et aux besoins des Portoises, Jean-Michel BOCHATON rappelant que la commune ne vit pas en vase clos et que la majorité des financements se décident ailleurs (gel des dotations, AC) d'où l'impact sur l'équilibre budgétaire.

2) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteurs : C. CAMPAGNE, M. BORDE, P. TRAPIER).

A l'unanimité, les subventions suivantes sont approuvées par le Conseil Municipal : 400 € pour le Judo (acquisition de tapis), 1 000 € pour Sport et Loisir (gala de Full contact), 920 € à l'UGSP et la FNACA (thé dansant) 23 760 € pour l'Ecole Intercommunale de Musique (dont 12 635 € de QF et déduction faite des heures CMR misent à disposition pour 10 400 €), 1 400 € pour Femmes Solidaires (semaine internationale de la femme), 150 € pour Drôme Ukraine et 400 € pour la MFR de Châteauneuf).

3) PROGRAMMATION CUCS 2011 (rapporteur : A. CHAABI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la programmation CUCS 2011 pour un montant total de 119 413 € (46 566 € pour la commune de Portes-lès-Valence, 300 € pour la CAF, 5 000 € pour la Région, 18 550 € pour l'Etat).

Compte-tenu du désengagement de l'Etat sur la politique de la Ville, le vœu suivant est adopté à l'unanimité.

"Les communes de Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, le syndicat intercommunal des services de l'agglomération valentinoise, (SISAV) – Valence Major (depuis substitué par Valence Agglo – Sud Rhône-Alpes), l'Etat et la Région ont signé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour les années 2007 à 2009.

Il se décline en programmes d'actions pluriannuels. L'objet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est de mettre en œuvre un projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires.

La stratégie d'intervention est organisée autour de 5 priorités : la réussite éducative et l'égalité des chances, l'accès à l'emploi et le développement économique des territoires, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, l'accès à la santé et l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Portes-lès-Valence compte 3 quartiers identifiés dans le cadre du CUCS : Chaffine, Italie et Descartes. Depuis 2008, les projets financés par le CUCS ont été renforcés, comme en témoigne la programmation du CUCS 2010 validée, à l'unanimité, par les élus du conseil municipal, réuni en séance du 10 mai 2010.

Par circulaire en date du 8 novembre 2010 puis par lettre datée du 13 décembre, le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, ainsi que celui chargé de la politique de la Ville ont informé monsieur le Maire de la prolongation des contrats urbains de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014.

Or, lors de réunions en préfecture courant janvier 2011, le maire, l'élus chargé de la politique de la ville, monsieur Ali Chaabi et les services administratifs ont été avisés de la baisse de 30% des crédits CUCS, ces derniers étant désormais délégués aux préfets. L'intervention de l'Etat s'élèverait donc à 18.550 euros au lieu de 26.500 euros attribués en 2010.

Cette diminution conséquente des crédits de l'Etat, si elle venait à être validée, s'inscrit dans la démarche de révision générale des politiques publiques (RGPP) de l'Etat. Elle constituerait un frein sérieux à la lutte contre les inégalités sociales et conduirait à une grave remise en cause de la solidarité nationale à l'égard des populations, jeunes ou moins jeunes, les plus en difficulté.

A court et moyen terme, ce serait une nouvelle fois aux collectivités de supporter le désengagement de l'Etat sur les collectivités territoriales. Alors que chacun s'accorde à reconnaître l'efficacité des partenariats (Etat, Communes, CAF, Région...) et des actions mises en œuvre dans les quartiers identifiés CUCS, ce transfert de charges ne doit pas être supporté par les contribuables.

C'est dans ce contexte qu'aujourd'hui, les communes de Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence et Valence Agglo – Sud Rhône-Alpes sont appelées, de façon pressée, à signer un avenant de prolongation 2011 – 2014 du CUCS. En l'état actuel, et compte tenu de l'annonce de la baisse importante des crédits de l'Etat, les 3 collectivités (Valence, Bourg-lès-Valence et Valence Agglo) s'appêtent à refuser de signer cet avenant. Cette démarche ne remet pas en cause les projets portés dans le cadre du CUCS.

Par ailleurs, l'objectif du Ministre de la Ville est de « concentrer les crédits de l'Etat sur des territoires les plus en difficultés », comme le préconise Maurice Leroy dans son courrier daté du 13 décembre 2010. Cet objectif n'est pas acceptable pour deux raisons essentielles : d'une part, ce resserrement du zonage fait totalement abstraction des réalités sociales, urbaines et économiques et des besoins des villes péri-urbaines, comme Portes-lès-Valence. D'autre part, Portes-lès-Valence, à court terme, pourrait être exclue entièrement des territoires identifiés CUCS, ce qui remettrait grave en cause la pérennité des actions mises en œuvre par la mairie, la MJC et les « Portes de l'Emploi ».

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de s'associer au refus de Valence, de Bourg-lès-Valence et de Valence Agglo Sud Rhône-Alpes de signer l'avenant de prolongation du CUCS pour la période 2011 – 2014, jusqu'à ce que toutes les assurances aient été prises garantissant le maintien des crédits CUCS à Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence,
- d'entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à faire connaître notamment à la population portoise et aux associations les conséquences du désengagement de l'Etat sur les collectivités territoriales,
- d'exiger du Ministre de la Ville des moyens supplémentaires afin de répondre aux besoins croissants des habitants et des associations."

4) REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE EN MATIERE DE CIRCULATION ROUTIERE – DOTATION 2011 (rapporteur : G. SAGNARD).

Pour l'année 2011, la dotation s'élève à 2 500 € qui seront affectés à des travaux de sécurité sur l'avenue de la Résistance pour l'aménagement de plateaux traversants pour un montant de 16 000 € HT (adopté à l'unanimité).

5) AVIS ANNUEL DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2010 (rapporteur : G. SAGNARD).

Il sera publié sur le site Internet de la Commune.

6) REDUCTION DE L'EMPLOI DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX (RAPPORTEUR : R. RINALDI).

L'objectif est de mettre en œuvre un plan progressif de diminution de l'emploi des produits phytosanitaires permettant d'assurer une transition douce vers une gestion plus écologique des espaces publics.

DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 10/220 : signature d'un marché intitulé "plateforme de broyage des déchets verts" avec la société TP BOUCHET, d'un montant de 17 712 €/HT.

N° 10/221 : signature d'un marché avec la société BLACHERE, pour la location d'illuminations en 2010, pour un montant de 11 500,74 €/TTC.

N° 10/222 : signature d'un marché avec la société COALA pour la fourniture et la pose de dalles amortissantes pour la résidence d'Italie, d'un montant de 10 224,95 €/HT.

N° 10/223 : signature avec la société COLAS, d'un marché intitulé "passages traversant le centre ville", d'un montant de 47 355 €/HT.

N° 10/232 : signature avec l'entreprise ECAS de l'avenant n° 2 au lot n° 4 du marché "construction d'une chaufferie bois et réseau de chaleur", pour un montant de 5 100,51 €/HT.

N° 10/233 : encaissement d'un chèque de 406 € du Cabinet d'Assurances THONNERIEUX ALLIANZ, en règlement du sinistre du 16 novembre 2009, relatif au nettoyage d'une chaussée après déversement de gas-oil par un véhicule identifié.

N° 10/234 : location à Monsieur Eric BAYOUD, à compter du 1^{er} décembre 2010, d'un logement situé à la piscine municipale aux conditions définies par le bail.

N° 10/236 : signature avec l'entreprise SERENYS, d'un contrat d'abonnement pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux, pour un montant annuel de 2 468,93 €/HT.

N° 10/237 : signature avec l'entreprise ETDE, d'un avenant au lot n° 2 du marché "aménagement de la rue Paul Vaillant Couturier", d'un montant de 6 601,90 €/HT.

N° 10/238 : dans le cadre du marché intitulé "Informatique" signature avec l'entreprise MEGAO, d'un avenant au lot n° 1 d'un montant de 34 300 €/HT, avec l'entreprise ISP PROCOM / ETP ETRACOM, d'un avenant au lot n° 2 d'un montant de 4 002,75 €/HT, avec l'entreprise MEGAO, d'un avenant au lot n° 3 d'un montant de 8 825 €/HT.

N° 10/239 : signature avec la Société APAVE, d'un contrat pour la vérification de l'installation électrique de la salle spécialisée de gym et de judo, pour un montant annuel de 650 €/HT.

N° 10/240 : Ouverture d'une ligne de crédit auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, d'un montant de 500 000 € pour financer les besoins ponctuels de trésorerie.

N° 10/241 : non préemption sur la propriété de Monsieur Edgar MOITSINGA et Madame Pascale DECOCK, Résidence d'Italie, rue Paul Verlaine.

N° 10/242 : non préemption sur la propriété de Monsieur CAO Patrice, cadastrée section AM20, 37 rue Arthur Rimbaud.

N° 10/243 : non préemption sur la propriété de Monsieur Bernard FAYAUD et Madame Yvette AUCAN, cadastrée section AW28, 30 rue Paul Vaillant Couturier.

N° 10/244 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Louis POIX, cadastrée section AM84, rue Paul Verlaine.

N° 10/245 : signature avec la société SPIE COMMUNICATION, d'un marché de fourniture de l'internet dans les 3 écoles élémentaires, pour un montant annuel de 1 332 €/HT et 501 €/HT de frais d'accès.

N° 10/246 : signature avec la société CHIMIREC-SOCODELI, d'un avenant au contrat de base de gestion des déchets industriels des services techniques municipaux, pour les suies de ramonage issues de la chaufferie bois Joliot-Curie, pour un montant annuel de 500 €/HT.

N° 10/247 : non préemption sur la propriété de VALENCE MAJOR, cadastrée section AA49, rue Benoît Frachon.

N° 10/248 : signature avec la société LOCAM, de la modification du contrat d'installation du lecteur de badges pour la sécurisation des sites RASED, GAPP, BICROSS et PITCHOULINE, pour un montant mensuel de 340 €/HT.

N° 10/249 : pour financer les investissements 2010, signature d'un emprunt de 1 700 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE SUD RHONE-ALPES, pour une durée de 180 mois, au taux de 3,17 % l'an.

N° 10/250 : pour financer les investissements 2010, signature d'un emprunt de 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE SUD RHONE-ALPES, pour une durée de 240 mois, au taux de 3,41 % l'an.

N° 10/251 : encaissement d'un chèque de 10 439,52 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 25 juillet 2010, relatif aux dégradations sur le bâtiment du GAPP, suite à un acte de vandalisme.

N° 10/252 : encaissement d'un chèque de 4 342,07 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 30 août 2010, relatif aux dégradations sur les sanitaires du parc Léo Lagrange, suite à un acte de vandalisme.

N° 10/253 : encaissement d'un chèque de 2 660,81 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 23 juillet 2010, relatif aux dégradations au centre culturel, suite à un acte de vandalisme.

N° 10/254 : encaissement d'un chèque de 2 672,90 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 11 mai 2010, relatif aux dommages portés sur un lampadaire situé au rond-point de l'entrée Nord de la ville.

N° 10/255 : encaissement d'un chèque de 1 550,42 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 1^{er} septembre 2010, relatif aux dommages portés sur des barrières et un panneau "passage piétons" par un véhicule identifié.

N° 10/256 : non préemption sur la propriété de BLACHE Cathy, cadastrée section AN 146, 2 rue Pasteur, Le Clair Matin.

N° 10/257 : non préemption sur la propriété de la SCI LA FEUILLE, cadastrée section AL 86, 4 rue Marx Dormoy.

N° 10/258 : non préemption sur la propriété de Monsieur FORT Frédéric et Madame LEFEVRE Béatrice, cadastrée section AZ 48, 5 rue Marcel Cachin.

N° 10/259 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHEVAL Robert et Madame MOULIN Odette, cadastrée section AK 123, lot n° 8 Le Pré du Soleil, av. Pierre Brossolette.

N° 10/260 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHEVAL Robert et Madame MOULIN Odette, cadastrée section AK 121, lot n° 6; Le Pré du Soleil, av. Pierre Brossolette.

N° 10/261 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHEVAL Robert et Madame MOULIN Odette, cadastrée section AK 124, lot n° 9; Le Pré du Soleil, av. Pierre Brossolette.

N° 10/262 : location à Madame Carole PELOURSON, à compter du 8 janvier 2011, d'un logement situé 3 rue Anatole France, aux conditions définies dans le bail.

N° 10/263 : encaissement d'un chèque de 355.81 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 17 novembre 2010, relatif aux dégradations portées au toit du centre commercial, suite à une intrusion dans le local du Fournil.

N° 10/264 : non préemption sur la propriété de Madame MORAND Anne-Marie et Monsieur COURTIN Marius, cadastrée section AT 91, 3 allée des Griottes, le Clos des Cerisiers.

N° 10/265 : non préemption sur la propriété de Monsieur TISSIER Pierrick et Madame RUEL Nadège, cadastrée section AT 299 et AT 300, 67 rue Descartes, lot Lei Cigalou.

N° 10/266 : non préemption sur la propriété de la SCI LA FEUILLE, cadastrée section AL 86, 4 rue Marx Dormoy.

N° 11/01 : signature avec la société CONTACT ELECTRICITE, d'un contrat de maintenance pour les installations du système de sécurité incendie de l'Espace Cristal, pour un montant de 380 €/HT.

N° 11/02 : signature avec la société Q PARK, du renouvellement d'un contrat d'abonnement pour le parking Chamfort, pour un coût trimestriel de 121,80 € pour le stationnement d'un véhicule.

N° 11/03 : non préemption sur la propriété de Madame SOUBEYRAND Suzanne, cadastrée section BA 40, 28 rue Jules Guesde.

N° 11/04 : signature avec la société ANGELINO, de l'avenant n° 1 au marché intitulé "travaux de carrelage 1^{er} étage de la mairie" d'un montant de – 5 587,05 €/HT.

N° 11/05 : signature avec l'entreprise ELECTRO'DEP, d'un avenant au lot n° 12 du marché "Construction du foyer de la Chaffine", d'un montant de 6 655 €/HT.

N° 11/06 : signature d'un marché avec la Société LACROIX, pour la fourniture de divers matériels de signalisation, pour un montant compris en 5 000 € et 12 500 € HT.

N° 11/07 : encaissement d'un chèque de 3 538,79 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 24 septembre 2010, relatif aux dommages portés sur une borne à incendie, suite à un choc automobile.

N° 11/08 : encaissement d'un chèque de 2 133,36 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 2 août 2010, relatif aux dommages sur la commande de l'ascenseur de l'école Joliot-Curie, suite à la foudre.

N° 11/09 : encaissement d'un chèque de 295,45 € de GROUPAMA, pour le remplacement du pare-brise du véhicule 1513 WF 26.

N° 11/14 : signature d'un avenant de résiliation au contrat signé avec Madame Odile BALAYN, pour l'étude de faisabilité intitulée "création d'un pôle sportif quartier les Gaulets", pour laquelle seule la phase 1 sera réalisée pour un montant de 4 604,60 €/TTC auxquels s'ajoutent 270 € d'indemnité de résiliation sur les phases 2 et 3.

N° 11/15 : signature avec la Société APAVE, d'un contrat pour la vérification périodique des équipements thermiques – fluides de la salle spécialisée rue Jean Macé, pour un montant annuel de 275,01 €/HT.